

ADHESION/ ASSURANCE 2023/2024

ADHESION/ASSURANCE des élèves et des enseignants : 2,45 €

(adhésion 2,20€ + assurance 0.25€ dont 1,22 € de part fédérale)

CODE ETABLISSEMENT : 038		NOMBRE DE CLASSE :	
TYPE ETABLISSEMENT (Maternelle, Elementaire et/ou Primaire)			
NOM DE L'ECOLE :			
ADRESSE :			
COMMUNE :		CODE POSTAL :	
NOM DU DIRECTEUR(TRICE) :			

Pour chaque classe, veuillez remplir le nom du ou des enseignant(s) titulaire(s) en 2023/2024 **rattachés administrativement** à l'école : mi-temps ou décharge, psychologue, maitre E...

(inscrire une seule fois l'enseignant) ATTENTION : ne pas pas comptabiliser les Atsems, les intervenants, les accompagnateurs.

N°	NIVEAU	NOM et PRENOM DE L'ENSEIGNANT	NB ELEVES	NB ENSEIGNANTS
	CE1/CE2	M NOM Prénom – Mme NOM Prénom	24	2
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
TOTAL ELEVES (A) :				
TOTAL ENSEIGNANTS (B) :				

Dans une école, TOUS les élèves et TOUS les enseignants adhèrent

Le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans les classes, tous étant concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de "participation financière" en début d'année. (cf circulaire Ministère de l'Education nationale n° 2008-095 du 23 juillet 2008)

Le contrat d'assurance MAE/MAIF est OBLIGATOIRE. Il couvre les risques pour les sorties scolaires et activités organisées par les coopératives scolaires affiliées à l'OCCE (élèves, enseignants, accompagnateurs).

Les biens matériels achetés par la coopérative sont garantis jusqu'à 2000 €

Les déclarations de sinistres seront à envoyer à l'OCCE 38 qui transmettra à l'assureur. dossier à télécharger

<https://ad38.occe.coop/page/assurance-et-foire-aux-questions-assurance>

Le contrat assurance est valable du 01/09/2023 au 31/08/2024

Les données se reportent toutes seules par rapport à la saisie dans le tableau

TOTAL ADHERENTS	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
<small>2,20 € adhésion et 0,25 € assurance</small>	<small>(A) NB ELEVES</small>		<small>(B) NB ENSEIGNANTS</small>		<small>(C) total adhérents</small>
TOTAL	<input type="text"/>	x	2,45 €	=	<input type="text"/>
	<small>(C)</small>				<small>(D) montant adhésion/assurance</small>
OPTION :	Si le montant du matériel acheté avec la coopérative est supérieure à 2000 €				
ASSURANCE MATERIEL : (<input type="text"/>	-	2000 €)	x	<input type="text"/>
				0,00688 €	=
					<small>(E)</small>
ABONNEMENT	<small>Revue pédagogique A&E : vous recevrez 6 numéros (papier et consultation numérique)</small>				
Animation et Education (<small>indiquer le nombre</small>)	<input type="text"/>	x	11,00 €	=	<input type="text"/>
					<small>(F)</small>
TOTAL A PAYER					<input type="text"/>
					<small>(D) + (E) + (F)</small>
Réglée par chèque (nb) :					<input type="text"/>
					<small>À l'ordre de l'OCCE Isère</small>
Paiement mairie (cocher)					<input type="checkbox"/>

à renvoyer par courrier à l'OCCE 38 avec le règlement

AVANT LES VACANCES DE TOUSSAINT (20 octobre 2023)

5 rue Federico Garcia Lorca BP 2601 38036 GRENOBLE CEDEX 2